

DÉPARTEMENT de l'YONNE	République Française Commune du Val d'Ocre - 89110 Conseil municipal du 9 mars 2026
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-six, le 9 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, Commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Bernard Curnier Maire du Val d'Ocre
Présents : 13	Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin.
Votants : 13	Représenté.e.s : Non représenté.e.s : Marie-Agnès Corbin, Michel Fonfria, Pascal Robelot, Laurence Terraz, Micheline Veillard.

Pour ce dernier conseil municipal de la mandature, le maire accueille madame Anaïs Serratore, conseillère aux décideurs locaux (DDFIP de l'Yonne). La mission principale de Mme Serratore est d'accompagner et conseiller les élus.

Le maire témoigne auprès de l'assistance, de la qualité de l'aide apportée par Mme Serratore depuis sa nomination en 2023.

Désignation de la secrétaire de séance : Françoise Richez

Le quorum étant atteint, le 43^e conseil municipal de la mandature peut débuter.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2025

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2025 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, il est approuvé.

Vote : *Contre :* 0 *Abstention :* 0 *Pour :* 13

2. Demande de subventions auprès de la Communauté de communes (CCAB) pour l'accueil des Pandas

Les charges de fonctionnement des centres de loisirs communaux sont supportées pour partie par la Communauté de communes. Une demande de subvention est donc faite dans ce sens. Une délibération est nécessaire confirmant l'accord du conseil pour demander cette subvention (fonds de concours).

Vote : *Contre :* 0 *Abstention :* 0 *Pour :* 13

3. Résiliation de la ligne de trésorerie votée en assemblée le 30 septembre 2025

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2025, l'assemblée avait délibéré pour accepter l'offre de la banque populaire d'une ligne de trésorerie de 80 000€ (maxi).

La trésorerie de notre commune ayant été suffisante pour supporter le paiement des investissements 2025, et les principales subventions ayant été reçues, le maire demande au conseil l'autorisation de résilier de façon anticipée cette ligne de trésorerie.

Vote : *Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13*

4. Remplacement d'un agent communal à la suite du départ en retraite d'un agent

Le maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2026. Afin d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de la mairie, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Il est ainsi proposé de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à durée déterminée, à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaires, pour une période de sept mois allant du 1^{er} avril 2026 au 31 octobre 2026.

L'agent recruté sera notamment chargé des missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public,
- Gestion des gîtes communaux et de la salle des fêtes,
- Aide au secrétariat de mairie,
- Gestion de la poste communale.

Vote : *Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la création de ce poste dans les conditions exposées ci-dessus et autorise le maire à procéder au recrutement de l'agent contractuel et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5. Nomination d'un régisseur en remplacement de Mme Marchand dont le départ en retraite sera effectif au 1^{er} avril 2026

Dans le cadre du remplacement de l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, le maire propose que Mme Nassira Zouaghi soit nommée régisseur des gîtes communaux. Cette candidature a été soumise à Mr Denis Girard, responsable du centre de gestion public de Joigny.
Date d'effet : 23 mars 2026

Vote : *Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13*

6. Détermination du poste comptable pour l'article « Fêtes et cérémonies »

Délibération reportée lors du vote du budget 2026.

7. Vote des comptes 2025 - Compte financier unique (CFU)

Préambule et présentation du Compte Financier Unique (CFU), document commun à l'ordonnanceur et au comptable public.

7.1 Présentation du CFU de l'exercice 2025

Le maire présente les grandes lignes des résultats de l'exercice 2025 et explique plusieurs points significatifs.

Dépenses de fonctionnement

- Sivos : coût global du Sivos supporté par chaque commune en baisse sensible et qui va se poursuivre sur le budget 2026.
- Entretien des terrains : en dépassement dû aux travaux d'entretien des mares des Champs-Blancs.

- Bâtiments publics : Fin des travaux en mairie, mais coût compensée par des subventions sur l'exercice 2025 et aussi sur l'exercice 2026.
- Entretien du matériel roulant : L'obsolescence des véhicules entraîne une augmentation régulière des frais d'entretien.

Recettes de fonctionnement

- Personnel détaché pour l'assainissement : Recette exceptionnelle en dernière année.
- Remboursement par un tiers : Après 18mois de procédure, la commune a enfin été remboursée par les assurances pour les dégâts causés sur la route de La Chaume-aux-Chèvres (17 500€)
- Cession d'un terrain (33 000€). Vente d'un terrain partiellement constructible rue Chaude.
- Baisse sensible de la fiscalité locale (313 000 € en 2025 contre 330 000€ en 2024). Après un échange avec Mme Serratore, cette baisse est observée dans de nombreuses communes.

Dépense et recette investissements

Les rectificatifs versus budget primitif ont été portés lors du conseil municipal de novembre, afin d'intégrer dans celui-ci les subventions obtenues durant l'exercice ainsi que les investissements correspondants.

7.2 Vote du Compte financier unique

Le maire quitte la séance et ne prendra donc pas part au vote.

Françoise Richez, première adjointe, prend la présidence et fait procéder au vote d'approbation du compte financier Unique pour l'exercice 2025.

Dépenses de fonctionnement :	684 370.55€
Recettes de fonctionnements :	724 916.89€
Dépenses d'investissement :	191 358 ,23€
Recettes d'investissement :	206 429.85€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

7.3 Affectation des résultats

Sur les conseils de Mme Serratore, la délibération est reportée au conseil qui votera le budget 2026.

Informations générales

À l'occasion de ce dernier conseil, la maire fait un rapide rappel du bilan financier et comptable de la mandature.

La situation particulière de ces 6 années - pandémie ; conflit en Ukraine, dissolution, crise du vote budgétaire de l'État - a contraint notre commune à appliquer une gestion financière prudente.

Le maire rappelle à l'ensemble du conseil qu'un document synthétisant les réalisations du mandat sera diffusé prochainement.

- Stéphane Rouet

Chemin communal situé près de l'habitation de Mme Thibault : dossier sera débattu dans le cadre de na nouvelle équipe municipale.

- Jean-Hugues Motard

Fin du chantier des mares des Champs-Blancs avec l'aide de Bernadette Réquédaz, Fabrice Salin, Daniel Bourgoïn et Dominique Doignon.

- Aurore Luquin

Une soixantaine de chats ont été stérilisés durant la mandature grâce au partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot. Une dizaine le seront en 2026.

- Aurélie Jaluzot

Ajouter un panneau d'affichage aux Archons. Action : Stéphane Rouet.

- Karen Delin

Opération « collègue mort » à Aillant jeudi 12 mars car il est envisagé la suppression de 2 classes et de 3 postes d'enseignants. Manifestation ce jeudi 12 à 8h20 devant le collège. Le maire indique qu'il y participera.

- Françoise Richez

Démarrage de la saison artistique le samedi 25 avril avec la première exposition de la saison (Ismail Yildirim) au musée Larcena ainsi que l'exposition du collectif Mouv'art à l'Atelier 19b. Opération Portes ouvertes des ateliers d'artistes pendant le week-end du 8 mai, avec le videgrenier.

La réunion annuelle des associations a eu lieu le 25 février. Les demandes de subvention doivent être adressées à la mairie au plus tard le 30 mars 2026.

Le mardi 7 avril, de 14h à 16h, la section Randonnées de l'association CST organise le 4^e ramassage des déchets sur le bord des routes et chemins, avec l'aide des jeunes de l'Obrigado.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 20h30.

Le maire

Bernard Curnier

